COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 26 MAI 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 20/05/2016 Date d'affichage : 20/05/2016

L'an deux mille seize, le JEUDI 26 MAI à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

<u>Etaient présents</u>: M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Claude PERONNE, M. André LETELLIER, M. Claude HAMEL, Mme Dominique JOCKUM, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée PITOIS, M. Guillaume CUBERO, Mme Vanessa GUEGUEN et Mme Janine KERSPERN.

<u>Excusée</u> : Mme Annie MICHEL, ayant donné procuration à M. Richard MAURY

Secrétaire de séance : Mme Dorothée PITOIS

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

 Vote sur le projet d'implantation d'une borne de rechargement pour véhicules électriques – autorisation au Maire de signer tous les documents nécessaires avec le SDEC.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 avril 2016

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Travaux de voirie 2016 : convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes d'Orival

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets de travaux de voirie qui seront réalisés sur Thaon en 2016. Des études ont été établies par le Cabinet LANDRY: aménagement de l'entrée ouest, rue du Fresne et création d'un mini giratoire rue de Bombanville à Thaon.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 et 28,
- Considérant la nécessité de lancer un appel d'offres sous la forme d'une procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2016 sur le territoire de la commune,
- Considérant l'intérêt, avec l'objectif de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser ces travaux avec ceux de la Communauté de Communes d'ORIVAL et des communes membres de celle-ci ayant à réaliser des travaux relatifs à leur programme de voirie 2016 dans le cadre d'un groupement de commandes.
- Considérant qu'il convient d'élire le représentant de la commune ainsi que son suppléant parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la commune ou, en l'absence de celle-ci, de désigner un représentant et son suppléant selon les modalités qui lui seront propres,

Après en avoir délibéré :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes associant la Communauté de Communes d'ORIVAL et les communes membres de celle-ci, en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2016.
- √ désigne Monsieur Richard Maury en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jean-Claude Bayeux en qualité de représentant suppléant de la commune de Thaon au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes
- ✓ autorise le groupement ainsi constitué à lancer un appel d'offres sous la forme d'une procédure adaptée, en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2016 sur le territoire de la Communauté de Communes d'ORIVAL et les communes membres de celle-ci.

✓ précise que la dépense en résultant, relative à la part relevant de la commune de THAON, sera imputée sur le budget communal.

Travaux de voirie 2016 : rue du Fresne RD 83 : approbation de l'avant-projet modifié et autorisation de signature de la convention relative à la réalisation, le financement et l'entretien d'ouvrages avec le Département

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement de l'entrée ouest, rue du Fresne à Thaon (RD 83) établi par le Cabinet LANDRY, estimé au total à 202 578.00 € HT soit 243 093.60 € TTC.

Vu la nécessité de signer une convention définissant les modalités de réalisation, de financement et d'entretien d'ouvrages sur le domaine public départemental,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve l'avant-projet modifié des travaux d'aménagement de la rue du Fresne (RD 83) à Thaon, réalisés par le Cabinet LANDRY, estimés à 202 578.00 € soit 243 093.60 € TTC.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation, le financement et l'entretien d'ouvrages avec le Conseil Départemental.

Les travaux à la charge du Département sont estimés à 30 722.30 € HT soit 36 866.76 € TTC (inclus dans le montant cidessus).

Informations sur le projet de contournement de la zone agglomérée par les engins agricoles

Monsieur le Maire informe qu'il a envoyé en recommandé avec accusé de réception, aux propriétaires concernés :

- l'arrêté préfectoral du 26/04/2016, portant acquisition des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation du projet de contournement de la zone agglomérée de la commune de Thaon
- l'état parcellaire des parcelles à exproprier.

Monsieur Guillaume CUBERO signale que des véhicules du service technique communal empruntent l'avenue privée reliant la place de l'Ancien Presbytère à la rue du Bigard. Considérant la procédure en cours, il estime qu'il est anormal que les services de la Mairie se permettent de passer par cette avenue. Monsieur le Maire répond qu'il ignorait ce fait.

Une note de service sera adressée aux agents du service technique leur interdisant formellement de passer par l'avenue de Monsieur Michel BUON avec les véhicules de la commune sur leur temps de travail.

Vote sur une proposition d'abonnement au service « Voisins vigilants »

Monsieur le Maire présente le dispositif « Voisins vigilants » avec une offre d'abonnement à « Mairie Vigilante », dont la cotisation annuelle s'élève à 800 euros, à laquelle il convient d'ajouter 150 euros pour l'achat de quatre panneaux à installés aux entrées du village.

Le Conseil Municipal à 10 voix contre, 3 absentions et 2 voix pour, rejette cette offre.

Approbation du projet de périmètre du nouvel EPCI (communauté urbaine) issu de la fusion des CDC de Caen la Mer, Entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon.

Monsieur le Maire présente le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (communauté urbaine) issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, des Communautés de Communes de Entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen et de l'extension à la Commune de Thaon, arrêté par le Préfet du Calvados le 4 mai 2016, reçu en Mairie le 6 mai 2016.

Les conseils municipaux des communes concernées disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

En cas d'accord des communes, exprimé par la moitié des conseils municipaux de communes concernées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale, cette fusion entraînera la création d'une nouvelle personne morale de droit public, à compter du 1^{er} janvier 2017 et par conséquent la disparition des communautés d'origine.

L'arrêté préfectoral de création de cette nouvelle personne morale fixera le nom, le siège et les compétences du nouvel établissement public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 voix contre :

➤ approuve le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (communauté urbaine) présenté, tel qu'il a été arrêté par le Préfet du Calvados le 4 mai 2016.

Compte-rendu des COPIL de la Communauté Urbaine de Caen la Mer des 24 et 25 mai 2016

Monsieur le Maire s'est rendu aux réunions du Comité de Pilotage (COPIL).

Réunion du 24 mai 2016 : restitution de l'étude KPMG.

Réunion du 25 mai 2016 au cours de laquelle les points suivants ont été vus :

- l'impact de la fusion sur la fiscalité des ménages, la TEOM et les redevances assainissement et eau : principe de neutralité globale pour le contribuable.
- l'eau potable
- l'éclairage public
- les zones d'activité économique
- le champ de la politique touristique
- la composition de l'assemblée de la future communauté urbaine,
- logo et nom de la future communauté urbaine
- transmission d'éléments de réponse aux questions posées en matière de ressources humaines

Le projet des Statuts de la future Communauté Urbaine a été remis à chaque collectivité.

Proposition d'implantation d'un stage artistique à la Vieille Eglise

Monsieur le Maire informe qu'un stage artistique, « Regarder l'Homme », sera organisé par l'association Amavada, sur le site de la Vieille Eglise en juillet 2016.

Action de l'Association ECU contre la mise en œuvre d'une nouvelle Délégation de Service Public consentie par Caen la Mer, relative à la gestion et à l'exploitation de l'Aéroport de Caen Carpiquet.

L'association Environnement, Cadre de vie, Urbanisme (ECU) souhaite le soutien des communes pour engager une action contre la mise en œuvre d'une nouvelle Délégation de Service Public consentie par Caen la Mer, relative à la gestion et à l'exploitation de l'Aéroport de Caen Carpiquet.

Le Conseil Municipal estime qu'aucune nuisance, due à la proximité de cet aéroport, n'a été répertoriée sur Thaon. Il n'a donc pas d'objection au renouvellement de la délégation de service public de Caen la Mer, relative à la gestion et à l'exploitation de l'Aéroport de Caen Carpiquet.

Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) rue du Lavoir à Thaon.

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,
- Vu les statuts du SDEC ENERGIE, notamment son article 3.4 relatif aux infrastructures de recharge,
- Vu le schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge adopté par délibération du Comité Syndical en date du 24 février 2015,
- Vu les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » validées par la délibération du Comité Syndical en date du 9 juillet 2014,
- Considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue une opportunité «verte» incontournable pour notre pays,
- Considérant que le SDEC ENERGIE a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé,
- Considérant que la commune de THAON a transféré sa compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEC ENERGIE,
- Considérant que l'étude du SDEC ENERGIE a fait ressortir, comme propice à l'installation d'une borne de recharge le site suivant : rue du Lavoir ; propriété de la commune,
- Considérant que la mise en œuvre de la borne par le SDEC ENERGIE requiert une participation financière de la commune évaluée au maximum à 2 913 € (en application des conditions techniques, administratives et financières approuvées lors du transfert de compétence),
- Considérant que la borne est installée sur le domaine public, la commune s'engage à mettre à disposition du SDEC

ENERGIE, à titre gratuit, les biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi entre le SDEC ENERGIE et la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve le projet de mise en œuvre et les conditions d'implantation de la borne située rue du Lavoir.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer un l'acte d'engagement conformément à l'Avant-Projet-Sommaire pour une participation de la commune ne pouvant excéder le montant indiqué dans l'Avant-Projet-Sommaire soit 2 913 €.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

Affaires diverses

- Présentation d'un devis établi par la société AFC pour remplacer la porte de la MTL : 3 600 € TTC. Le Conseil demande que d'autres sociétés soient sollicitées pour pouvoir comparer les prix. Des devis pour la fourniture et la pose d'une porte en couleur sont également demandés par le Conseil.
- Vente de l'ancien bureau de Poste : une promesse de vente a été signée par le Maire, mais les acquéreurs n'ont pas encore obtenu leur prêt.
- Choix du modèle des lampadaires pour le lotissement « les Parcs de Thaon », rue du Château d'Eau :
 Modèle « Tweet » : 7 voix Modèle « Tilt » : 6 voix 2 abstentions
 Le modèle « Tweet » est retenu.
- Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 :
 L'association des Maires de France (AMF) se mobilise pour soutenir la candidature de la ville de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Thaon est attachée,
- Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.
- Considérant, qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,
- Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,
- Considérant que la commune de Thaon souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'Organisation des Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.
- Dimanche 29 mai 2016 de 15 h 30 à 18 h 30 : animation organisée par les bénévoles de la bibliothèque de Thaon avec la « cabane à livres », possibilité d'échanges de livres et salon de thé.
- Service de portage de livres et revues à domicile mis en place par les bénévoles de la bibliothèque et le CCAS. Premier passage le 8 juin 2016, 6 personnes intéressées.
- Prévention des risques de cambriolage : réunion publique organisée par le CCAS, avec les gendarmes : jeudi 9 juin 2016 à 14 h à la MTL.
- Cérémonie commémorative mercredi 8 juin 2016, dépôt de gerbes à la stèle du Régiment du Fort Garry Horse à 17h30
- Monsieur BAYEUX interpelle à nouveau le Conseil sur le risque de débordement du Chiromme et de la Mue. Les pluies de ces derniers jours ont fait monter le niveau de l'eau. Si les vannes du château restent fermées la commune subira des inondations, notamment dans le secteur de Barbières. Le Conseil Municipal demande au Maire de contacter le service de protection juridique pour connaître la procédure à suivre pour obliger le propriétaire du château à ouvrir les vannes.

- Kermesse de l'école Yvonne Guéguan organisée le samedi 28 mai 2016 à partir de 10h, pot de l'amitié offert par l'APE La Marelle à 11 h suivi d'un barbecue sur réservation.
- Demande de mise à jour des coordonnées des associations sur le site web de la commune.
- Madame Bonamy demande quand aura lieu la réunion de la commission sports loisirs et culture. A ce jour pas de date d'arrêtée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-trois heures trente minutes.